

CERTIFIÉ

Rimouski, le 26 août 2003

CERTIFICAT D'AUTORISATION
(article 22)

Ministère des Ressources naturelles
5700, 4^e avenue Ouest, bureau C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

N/Réf. : 7610-01-01-0524700

Objet : Exploitation d'une sablière *Z1107-006*

Mesdames,
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation datée du 3 juillet 2003 et reçue le 10 juillet 2003, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'une sablière par chargement direct. La superficie totale d'exploitation sera de 44 800 m².

Le projet est situé sur le territoire non organisé, municipalité de Dégelis, cadastre de la paroisse de Sainte-Rose-du-Dégelé, MRC de Témiscouata.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Formulaire de demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière daté et signé le 3 juillet 2003 par André Ouellet, ing., 10 pages et annexes.

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 7610-01-01-0524700

Le 26 août 2003

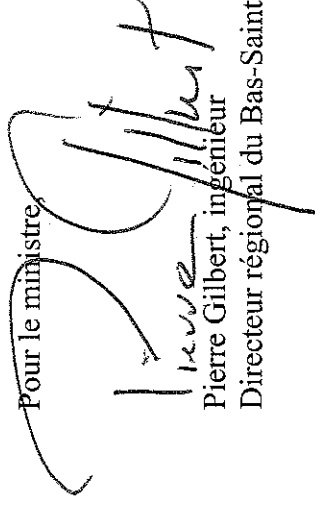
En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

PG/KB/mad

Pour le ministre



Pierre Gilbert, ingénieur
Directeur régional du Bas-Saint-Laurent